



## RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO - EDITION 2018

### *« Notre lagon en action ! »*

Le Cercle Nautique Calédonien organise du **9 juillet au 27 septembre 2018**, sa 2<sup>ème</sup> édition de Concours Photo sur le thème « **Notre lagon en action !** ».

#### ▪ Article 1 - Organisateur

Le Cercle Nautique Calédonien dont le siège est situé à NOUMEA (98800) 2 rue du Capitaine Desmier – Baie des Pêcheurs, représenté en la personne de son Comité Directeur, organise du 9 juillet au 27 septembre 2018 inclus, un Concours Photo intitulé : « Notre lagon en action ! »

#### ▪ Article 2 - Conditions de participation

Le Concours est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge (la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale) résidant en Nouvelle Calédonie.

Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Concours.

Chaque participant devra remplir et signer le formulaire d'inscription ce qui l'oblige à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

#### ▪ Article 3 – Catégories

Deux catégories sont mises en place pour le Concours : une catégorie « Confirmés » et une catégorie « Amateurs ». Ces deux catégories sont ouvertes à tous, c'est au participant de choisir celle dans laquelle il veut participer.

Les participants ne peuvent inscrire qu'une seule photo au Concours et dans une catégorie seulement. Tout manquement à cette règle invalidera la participation.

Pour chaque catégorie, des lots récompenseront les gagnants. (Voir article 6)

#### ▪ Article 4 – Comment participer

- Les participants devront envoyer jusqu'au 10 août 2018 à minuit, par mail à l'adresse suivante : [secretariat@cnc.asso.nc](mailto:secretariat@cnc.asso.nc) une photographie prise par leur soin du lagon Calédonien.

- Les participants devront indiquer :

- En objet du mail : « Concours Photo CNC »,

- Dans le corps du message : leur prénom, nom, code postal (commune) et numéro de téléphone. Les participants sont responsables de l'exactitude des informations communiquées.
- La catégorie dans laquelle la photo sera jugée : **confirmés ou amateurs**.

#### ▪ Article 5 – Spécificités des photographies

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- Les photographies devront être au format jpeg ou pdf et d'un poids maximum de 10Mo (En cas de dépassement, le participant doit envoyer sa photographie via un lien de téléchargement (WeTransfer, You SendIt etc.)
- Fournir une définition suffisante pour une impression en 30\*40cm, 300dpi.
- Les photos doivent être nommées comme suit : nom\_prénom\_titredelaphoto.jpeg
- Les photographies envoyées devront être libre de droit et respecter le thème du Concours « **Notre lagon en action !** »
- Avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à la diffusion de la photographie concernant les personnes identifiées ou les personnes propriétaires des biens représentés sur la photographie. Les photographies ne devront pas porter atteinte à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs.
- Les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur.  
Le participant doit être l'auteur de la photo soumise pour le concours. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- En s'inscrivant au Concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur différents supports par le Cercle Nautique Calédonien durant le concours et sur une période de 2 ans suivant le concours.

#### ▪ Article 6 – Dotations et Mode de sélection des gagnants

Le Jury du Concours se réunira la semaine suivant le vendredi 10 août pour établir une sélection des 20 lauréats finalistes sur des critères techniques et artistiques.

Les participants sélectionnés seront informés par mail et les résultats dévoilés sur le site Internet du Cercle Nautique Calédonien ainsi que sur ses pages Facebook.

La photographie de chaque lauréat sera présentée lors d'une exposition qui se déroulera dans les locaux du CNC du 30 août au 27 septembre (entrée libre). Durant cette période les 20 photographies seront soumises au vote du public.

Les lauréats seront invités au vernissage de cette exposition le jeudi 30 août et à la remise des prix du concours le jeudi 27 septembre.

A la fin du concours, les votes du public et voix du jury permettront de déterminer par un classement les gagnants des lots suivants :

❖ **Catégorie Confirmés : Prize Money**

- Prix du Jury : 100 000 F
- Prix du Public : 50 000 F

❖ **Catégorie Amateurs :**

- Prix du Jury : Survol en hélicoptère tour « le lagon » d'une valeur de 52.000 F
- Prix du Public : Billet A/R (Ouvéa, Lifou ou Maré) pour 1 adulte d'une valeur de 25.000 F

Un « Coup de Cœur Jeune » d'une valeur de 20.000 F viendra récompenser également la meilleure photographie parmi les participants de moins de 18 ans.

Les 15 finalistes non vainqueurs du concours se verront récompenser par une impression sur cadre de leur cliché (d'une valeur unitaire de 6.300F)

▪ **Article 7 - Remise des Prix**

Les lauréats seront récompensés à l'occasion d'une remise des prix au Cercle Nautique Calédonien, le jeudi 27 septembre 2018 à 18h30.

Un tirage au sort sera effectué parmi tous les bulletins de vote du public avec un lot à gagner d'une valeur de 20.000 F. Le gagnant sera informé par téléphone ou par mail pour la remise de son lot.

▪ **Article 8 - Calendrier**

**Lundi 9 juillet 2018** : Ouverture du Concours Photo

**Vendredi 10 août 2018** : Date limite de réception des photos (à minuit)

**Du Vendredi 10 au Vendredi 17 août 2018** : Sélection des 20 finalistes par le Jury

**Du Jeudi 30 août au Jeudi 27 septembre 2018** : Exposition des photos au CNC

**Jeudi 27 septembre 2018** : Remise des Prix

▪ **Article 9 : Annulation et modification des dates**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ce Concours en cas de force majeure, comme par exemple, un nombre insuffisant de clichés. L'information de l'annulation du Concours se fera alors via le site Internet du Cercle Nautique Calédonien.

L'organisateur se réserve le droit de prolonger le Concours s'il le juge nécessaire. Le CNC s'engagerait dans ce cas à avertir les participants et parties prenantes.

▪ **Article 10 : Dépôt du règlement**

Le règlement du Concours est disponible sur le site Internet du Cercle Nautique Calédonien et sur simple demande écrite par mail.